



Reponse à une lettre d'un salarié suite à un avertissement

Par **sonia81_old**, le **24/08/2007** à **20:33**

Je suis employeur j'ai envoyé une lettre d'avertissement à l'une de mes salariées suite à des propos irrespectueux avec l'un de ces collègues. De plus elle avait déjà levé la main sur cette même collègue ou je lui est fait qu'un avertissement verbal. Et maintenant encore elle appelle cette collègue en lui disant qu'elle reproduira les faits précédents. Que doit je faire puisqu'elle la menace sans témoin.

Par **floriane106**, le **28/08/2007** à **17:24**

Bonjour,

Je dirai que deux possibilités s'offrent à vous: soit:

- vous voulez vous offrir la possibilité d'licencier à court ou moyen terme votre salariée et dans ce cas, vous devez vous constituer une ou plusieurs causes réelles et sérieuses de licenciement; le harcèlement moral peut être une telle cause
- votre intention est autre et dans ce cas, vous devez absolument, sous peine d'une possible contre attaque de votre salarié victime faire cesser ces agissements. Vous avez pour cela la possibilité de sanctionner votre salarié en usant des sanctions classiques